

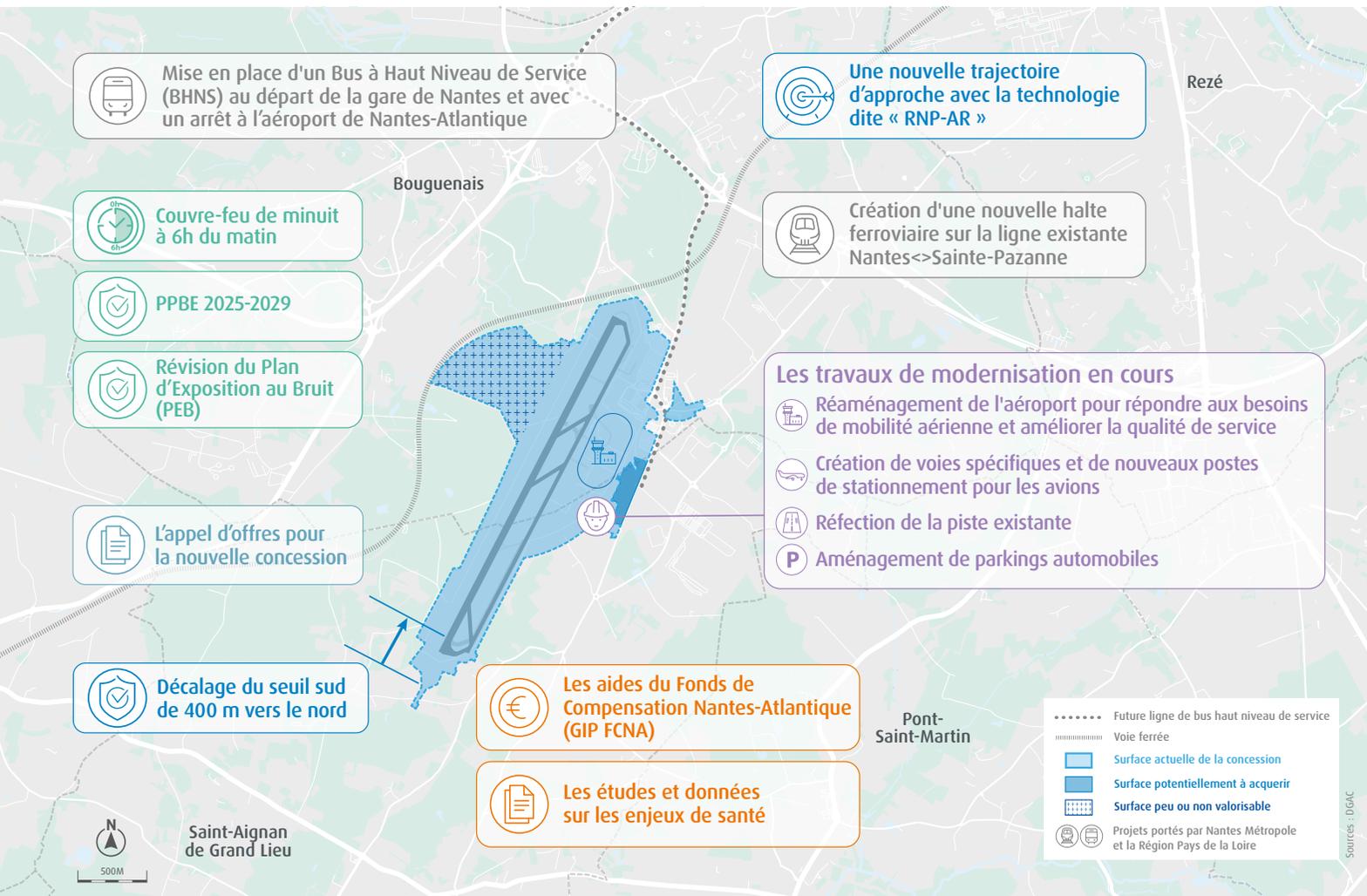
# LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT DE NANTES-ATLANTIQUE EN 2025

**Le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantic vise à répondre aux besoins de mobilité du Grand Ouest en plein développement économique et démographique, et à accueillir les passagers avec une bonne qualité de service, tout en limitant les nuisances sonores et l'impact sur l'environnement.**

La concertation de 2019 a permis d'évoquer tous les enjeux liés au projet et d'étudier l'ensemble des options sur la table. Il en est ressorti que le réaménagement de l'aéroport existant était la seule option viable pour tenir compte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Après la déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offres pour la remise en concession, le ministre des Transports a annoncé de nouveaux engagements en novembre 2023. Depuis, de nombreuses actions concrètes ont été menées ou sont encore en cours pour transformer l'aéroport et protéger les riverains.

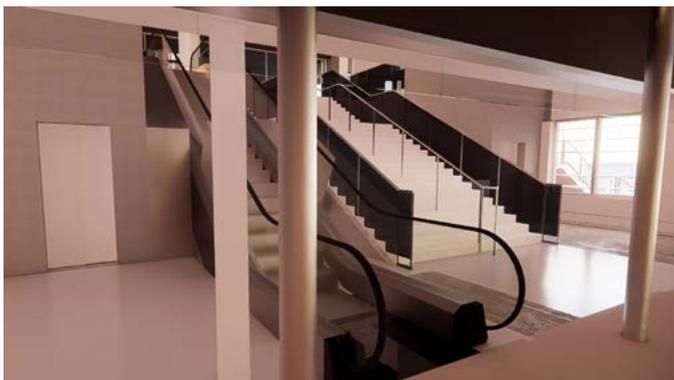
# LES COMPOSANTES DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT



## LES TRAVAUX DE MODERNISATION EN COURS

Des travaux de modernisation sont réalisés par le concessionnaire actuel pour moderniser les infrastructures, faciliter l'expérience des usagers et améliorer l'empreinte carbone, en attendant les travaux de réaménagement qui seront menés à l'issue de l'appel d'offres, pour un montant global d'environ 40 millions d'euros. Ils s'échelonneront jusqu'en 2026.

En parallèle, l'État met en œuvre des travaux environnementaux et de sûreté (rénovation énergétique et sécurisation de la Brigade GTA Nantes, rénovation des ascenseurs...), pour un montant actuel de 7 millions d'euros.



Un nouveau bâtiment de liaison entre le hall 3 et le hall 4



« Fast exist » avec lecteur automatique de plaque

# APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE CONCESSION : UNE NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE

Une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la concession des aérodromes de Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire Montoir a été lancée en décembre 2023 avec la publication de l'avis d'appel à la concurrence.

La relance de l'appel d'offres a été l'occasion de réexaminer certaines dimensions du projet au regard des évolutions de ces dernières années :

1. **L'abandon de l'allongement de la piste** sur décision du ministre des Transports en novembre 2023 après avoir échangé avec les principaux acteurs du territoire.
2. **La réadaptation du cahier des charges** avec la prise en compte des attentes exprimées par le territoire.

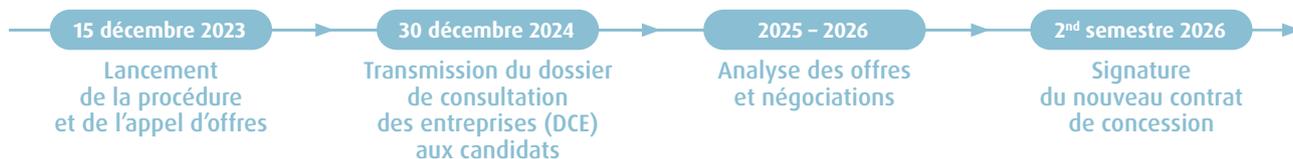
## Les démarches de dialogue engagées pour enrichir le cahier des charges

**Un groupe de travail** associant la Région des Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, Nantes, les trois communes riveraines de l'aéroport (Saint-Aignan de Grand Lieu, Bouguenais et Rezé) et l'agglomération de Saint-Nazaire, a été mis en place début 2024 avec l'arrivée d'un délégué ministériel. Ce travail commun a permis à la DGAC de partager et de prendre en compte de nombreuses attentes des territoires sur le futur aéroport dans le cahier des charges qu'elle a adressé aux candidats à l'appel d'offres.

- Les principaux axes du cahier des charges ont pu être partagés dans ce cadre.
- Le groupe de travail continuera d'être associé durant toute la durée de la procédure d'appel d'offres.

**La consultation du grand public**, en septembre 2024, visait à alimenter le cahier de charges et plus largement la réflexion des candidats à la concession pour proposer un aéroport qui soit adapté aux attentes du territoire.

- 449 contributions et 9 cahiers d'acteurs ont été récoltés.



Flashez le QR code pour **consulter la synthèse de la consultation et la totalité des propositions retenues par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)**



# UNE NOUVELLE TRAJECTOIRE D'APPROCHE FACE AU SUD

L'État prévoit de mettre en œuvre une nouvelle technologie pour éviter la remise dans l'axe de la trajectoire d'atterrissage face au sud : **le guidage satellitaire dit « RNP-AR »** (Required Navigation Performance – Authorization Required).

Cette nouvelle technologie satellitaire permet de guider intégralement le pilote dans sa procédure, y compris en cas de mauvaises conditions météorologiques, en suivant un tracé très proche de la trajectoire existante.

## Les avantages du guidage satellitaire



Une sécurité optimale, en assurant le bon niveau d'accessibilité même par mauvais temps



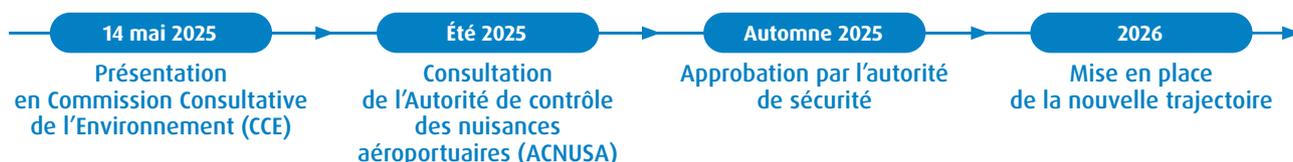
Une précision accrue, en permettant aux avions de suivre des trajectoires très précises et optimisées



Des trajectoires adaptées aux contraintes géographiques ou environnementales



- Réduction des remises de gaz
- Limitation des déroutements
- Encouragement des compagnies à renouveler leur flotte



## ET LA DOUBLE APPROCHE ?

La double approche, initialement imaginée par l'État, et aujourd'hui abandonnée, avait pour désavantage d'entraîner un survol partiel de nouvelles populations dans l'hypercentre de Nantes et donc d'augmenter le nombre de personnes impactées.

# LES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BRUIT

## Le couvre-feu

Pour limiter les nuisances sonores la nuit, un couvre-feu est entré en vigueur à l'aéroport Nantes-Atlantique le 8 avril 2022. Il interdit la programmation des décollages et des atterrissages entre **minuit et 6 heures du matin**. Le couvre-feu s'accompagne d'une extension d'interdiction des avions les plus bruyants sur le créneau 22h - 6h.

Un arrêté modificatif du couvre-feu, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2024, a pour objectif de favoriser la bonne application du couvre-feu, accélérer et faciliter l'instruction des manquements et la procédure de sanction. Depuis, des progrès substantiels sont constatés dans le respect du couvre-feu.

÷ 12

du nombre de vol pendant la période entre minuit et 6 h entre 2019 et 2024

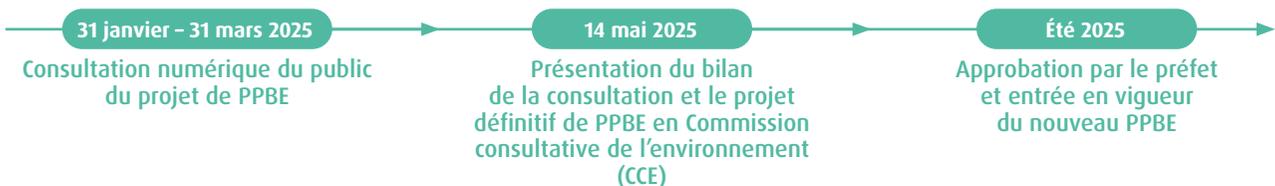
≥ 15

nuits sans vol par mois depuis début 2024, y compris les mois d'été

## Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2025-2029

Le deuxième Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), pour la période 2025-2029, a été consolidé en lien étroit avec les parties prenantes, élus et compagnies aériennes.

Il prévoit **une série de 52 mesures concrètes de réduction des nuisances sonores dont 40 nouvelles** élaborées en lien avec les élus, les compagnies aériennes et les associations visant, à court terme, à limiter les nuisances sonores : la mise en place d'un comité de suivi des vols de nuit avec les compagnies aériennes, le renouvellement de flottes pour des avions moins bruyants, une programmation moins tardive des derniers vols de la journée...



## Le Plan d'Exposition au bruit (PEB)

Le PEB de l'aéroport de Nantes Atlantique a été arrêté le 17 septembre 2004.

**La procédure de révision du plan d'exposition au bruit (PEB) est lancée**, avec une concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle sera également soumise à une évaluation environnementale.



### EN SAVOIR PLUS

Un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est un document d'urbanisme réglementaire qui délimite les zones soumises aux nuisances sonores autour d'un aéroport.

# LES AIDES DU FONDS DE COMPENSATION NANTES-ATLANTIQUE (GIP FCNA)

Fonds de compensation  
Nantes-Atlantique

## Les aides à l'insonorisation

Dans le cadre du dispositif de droit commun du Plan de Gêne Sonore (PGS), qui délimite les zones éligibles à l'aide à l'insonorisation, 2 mesures exceptionnelles sont mises en place pour l'aéroport de Nantes-Atlantique :

- **Aide complémentaire à l'insonorisation** : permet une augmentation du taux de prise en charge des travaux d'insonorisation de 10 % pour les logements éligibles : de 80 à 90 % ou de 90 à 100 % du plafond selon les cas.
- **Aide exceptionnelle à l'insonorisation** : aide majorée pour les logements situés dans le périmètre du plan de gêne sonore, mais non éligibles au dispositif de droit commun.

Pour déposer une demande d'aide, la société Espace 9 est le guichet unique :

- Par téléphone : 0 800 284 667
- Le site internet : [www.nantes.aeroport.fr/fr/aide-insonorisation](http://www.nantes.aeroport.fr/fr/aide-insonorisation)



## Le droit de délaissement

Certains propriétaires, sous condition d'éligibilité, peuvent mettre en demeure l'État d'acquérir leur bien sur les communes de Bouguenais et de Saint-Aignan de Grand Lieu. Les propriétaires qui le souhaitent disposent de 5 ans pour exercer leur droit de délaissement à compter du 21 avril 2021 jusqu'au 21 avril 2026.

## L'accompagnement territorial

Le GIP FCNA accompagne les collectivités territoriales riveraines de l'aéroport, notamment à travers une participation aux études concernant la réutilisation des biens acquis pour le compte de l'État dans le cadre du droit de délaissement, ainsi que sur la relocalisation des établissements publics les plus exposés au bruit sur les communes de Bouguenais et Saint-Aignan de Grand Lieu.

# LES ÉTUDES ET DONNÉES SUR LES ENJEUX DE SANTÉ



L'étude indépendante sur les enjeux de santé liés à l'activité aéroportuaire a été lancée en juillet 2024 pour décrire de façon objective et globale l'état de santé des habitants des communes les plus impactées par les nuisances de l'aéroport, en prenant en compte le ressenti de ces populations riveraines en matière de santé, de qualité de vie et d'environnement. L'avancement de l'étude est régulièrement mis à jour sur le site de l'ORS.

[www.orspaysdelaloire.com/lactualite-de-lors/sante-qualite-de-lair-et-bruit-aux-abords-des-aeroports](http://www.orspaysdelaloire.com/lactualite-de-lors/sante-qualite-de-lair-et-bruit-aux-abords-des-aeroports)



L'Observatoire territorial autour de Nantes-Atlantique (OTANA) a pour but de mettre à disposition toutes les études liées à l'activité de l'aéroport Nantes-Atlantique.

[www.otana.fr/](http://www.otana.fr/)



EN SAVOIR PLUS

Retrouver toutes les informations sur le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique sur [www.reamenagement-nantes-atlantique.fr](http://www.reamenagement-nantes-atlantique.fr)

